

Liste : Une voix pour les doctorant.e.s

Profession de foi

Communication

Mettre en place une liste de diffusion (vers les adresses email étudiantes des doctorant.e.s de l'ED) sur laquelle les doctorant.e.s pourraient communiquer avec les représentants et vice-versa.

Instaurer des échanges réguliers avec les autres représentant.e.s des doctorant.e.s des différentes unités de recherche et des différentes écoles doctorales pour améliorer les conditions de travail des doctorant.e.s à l'échelle de l'Université.

Instaurer également un dialogue régulier avec le syndicat Collectif des Enseignant.e.s Chercheur.e.s Précaires de Nanterre (CECPN), notamment sur les sujets qui dépassent le cadre de l'ED 141 et concernent l'ensemble des doctorants de l'Université Paris Nanterre.

Formation et validation des crédits

Réformer et clarifier la maquette du doctorat LMD4 pour aller vers plus de liberté dans le choix des formations scientifiques et professionnelles et tenir compte des spécificités de différences de financement entre doctorant.e.s.

Mettre en place un cadre d'équivalence clair pour faciliter la validation des crédits et limiter la pression concernant la validation des crédits.

Comités de Suivi Individuels (CSI)

Harmoniser l'organisation des CSI pour l'ensemble des unités de recherche de l'ED 141. Clarifier les obligations des doctorant.e.s vis-à-vis des CSI et tenir davantage compte des besoins des doctorant.e.s à la date de réalisation du CSI.

Mesures COVID

Clarifier et communiquer sur les solutions adoptées en ce qui concerne les deux années blanches (réinscription dérogatoire supplémentaire de droit), obtenues au titre des années de confinement 2019-2020 et 2020-2021.

Financement

Obtenir davantage de communication et de transparence pour faciliter les demandes de financement par les doctorant.e.s auprès de l'école doctorale.